

VIDE-GRENIERS " ARTHELON " Samedi 03 juin 2023

Organisateur : FLEURY ARTHELON - Association de quartier

Coupon de réservation des emplacements

<u> </u>	•	
Nom :	Prénom :	
Adresse:	Adresse mail EN MAJUSCULES :	
Téléphone		
1 emplacement mesure 2 mètres. 2 emplacements MAXIMUM	par famille, y compris celui pour moins de 16 ans.	
 A - Nombre d'emplacements souhaités (entourez un choix) : B - Zone du vide-greniers (entourez un choix) : indiffére 	nt autre, précisez l'endroit.	
1 - vous êtes adhérent ou vous souhaitez adhérer à l'Asso	ciation de quartier « Fleury Arthelon »* :	
Tarif : 10 € (pour un emplacement de 2 m) ⇒ soit 10 €	x (Nombre d'emplacements) =€	
2 - vous n'êtes pas adhérent de l'Association de quartier « Fleury Arthelon » :		
Tarif : 20 € (pour un emplacement de 2 m) ⇒ soit 20 €	x (Nombre d'emplacements) =€	
3 - Si vous avez moins de 16 ans (un justificatif peut être d	lemandé.)	
Tarif jeune : 5€ (un seul emplacement de 2m est autor	isé par famille) =€	
Soit	un total pour les réservations de :€	
Pour être validé votre dossier doit comprendre : 1) le vendeurs dûment remplis, 2) 1 enveloppe timbrée à v 3) - 1 chèque à l'ordre de « FLEURY ARTHELON Assosimple. - 2 chèques en cas d'adhésion à l'association (cf	votre adresse personnelle ociation de quartier » pour réservation	
Ce dossier est à adresser à : « FLEURY ARTHEL 7 rue d'Arthelon - 92190 MEUDON - (tout dossier	•	
Nous vous rappelons que les emplacements sont réservés adhérents à jour de leur cotisation. Le périmètre du quartie remboursement ne sera effectué en dessous de J-8.	er est défini sur le site de l'Association. Aucun	
BULLETIN D'ADHESION à FLEURY ARTHELON Asso		
différent de l'inscription au vide-greniers (à l'ordre de "FLE	URY ARTHELON)	
Nom & Prénom Adresse :		
Adresse mail en majuscules		
Téléphone portable : Téléphone fixe :		
cotisation 2023 : 15 €	Don 2023 :€	
Envoi d'un reçu : oui non	Nombre de personnes dans la famille :	



Je soussigné(e)

VIDE-GRENIERS "ARTHELON" Samedi 03 juin 2023

Organisateur FLEURY ARTHELON - Association de quartier

REGISTRE DES VENDEURS DEMANDE PAR LA MAIRIE

(à joindre impérativement au dossier de réservation)

• , ,		
*NOM :	*Prér	nom
*Né(e) le :	: *à (ville) :	*département
*Adresse		
		*Code postal
Téléphone:		
*Titulaire de la pièce d'identité n°		
Délivrée le	* A	
Déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant (e) ne vendre que des objets personn - ne pas participer à plus de 2 autre Code pénal) .		u Code de commerce). ire au cours de l'année civile. (Article R321-9 du
*Fait à le	2023 *Signature :	
champs obligatories		

En référence au décret n° 2009-16 *du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2* du code de commerce, de nouvelles procédures doivent, maintenant, être respectées de façon impérative pour organiser un vide- greniers. En particulier :

- l'organisateur doit établir un registre des vendeurs (articles R. 310-9 du Code de commerce et 321-7 du Code pénal). Ce registre doit être coté et paraphé par le commissaire de police ou, à défaut, par le maire de la commune du lieu de la manifestation.
- si le vendeur est une personne physique, le registre doit comprendre les noms, prénoms, et domicile ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité avec l'indication de l'autorité qui l'a établie.

Concernant les participants non professionnels, le registre doit également faire mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non- participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R. 321-9 du Code pénal).

Tout non-respect de cette procédure, auprès de la mairie, pourrait avoir des conséquences sur la mise en place de ce vide-greniers dans les prochaines années.

Source: http://vide-greniers.org/reglementation/

Association de Quartier Fleury Arthelon